

# CONSEIL MUNICIPAL

## Compte Rendu

Séance du 06 Avril 2010

# **CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 06 AVRIL 2010**

## **COMPTE RENDU**

Le Conseil Municipal de la Ville de Sochaux s'est réuni le mardi 06 avril 2010 à 19 h 30, en son lieu habituel de séance, Salle du Conseil Municipal, au 2<sup>ème</sup> étage de la Cité Administrative, sous la Présidence de Monsieur Albert MATOCQ-GRABOT, Maire.

### **Etaient présents :**

Messieurs BONNET – ETCHIALI – ANDRE,  
Mesdames GROSJEAN – HAC – CONTIN – GROS, Adjoints.

Messieurs BRANDT – MERCIER – RACAUD – VADOS – DESMIRAZ – MONNIER – ROBERT,  
Mesdames LAMARRE – SCHULLER – MUNIER – PEDRO, Conseillers Municipaux.

### **Avaient donné pouvoir :**

Monsieur LIEBUNDGUTH à Madame GROSJEAN,  
Madame CENCIG-MERCIER à Monsieur MERCIER,  
Madame CARLIN à Monsieur ETCHIALI.

### **Etaient absents excusés :**

Madame SOLERE,  
Monsieur MOURGEON.

### **Etaient absents :**

Monsieur RIPAMONTI,  
Madame TORA – MARCHESI.

## SECRETARIAT DE SEANCE

Monsieur LE MAIRE propose la candidature de Madame Céline GROS, ce qui est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le quorum étant constaté, Madame Céline GROS fait l'appel.

Monsieur LE MAIRE informe que Monsieur MOURGEON a produit un non pouvoir et souhaite que ce document soit joint au compte rendu du Conseil car son porteur, Monsieur RIPAMONTI, n'a pas été informé de cette réunion dans les délais réglementaires. De plus, Monsieur RIPAMONTI a transmis ce jour un courriel stipulant qu'il n'avait pas reçu la convocation dans les délais impartis. Les services de la Sous-Préfecture de Montbéliard seront donc informés pour avis ainsi que la presse sur la façon plutôt désinvolte dont est traitée l'opposition municipale de Sochaux.

Monsieur LE MAIRE précise que les convocations ont été envoyées à tous les membres du Conseil par la poste, le délai de cinq jours francs ayant été respecté.

## APPROBATION DES COMPTES RENDUS DU 05 MARS ET 15 MARS 2010

Monsieur LE MAIRE propose à l'assemblée l'approbation des comptes rendus du Conseil Municipal des 05 mars et 15 mars 2010.

***Les comptes rendus du Conseil Municipal des 05 mars et 15 mars 2010 sont approuvés à l'unanimité des membres présents.***

## 1 - VOTES DES TAUX DES TROIS TAXES : HABITATION, FONCIER ET FONCIER NON BÂTI

En préambule, Monsieur ETCHIALI rappelle que les taux d'imposition, constituant une recette pour la Ville, doivent être votés avant l'adoption du budget. Comme les deux autres exercices antérieurs, cette année encore ces taux ne varient pas.

Monsieur ETCHIALI expose :

Les taux d'imposition pour l'année 2009 étaient de :

⇒ Taxe habitation :	9,09 %
⇒ Foncier bâti :	18,53 %
⇒ Foncier non bâti :	13,06 %

Il n'y aura pas d'augmentation de ces taux pour l'année 2010 :

⇒ Taxe habitation :	9,09 %
⇒ Foncier bâti :	18,53 %
⇒ Foncier non bâti :	13,06 %

ANNEE 2010			
TAXES	Bases imposition	Taux imposition	Produit fiscal
HABITATION	4 240 000	9,09%	385 416
FONCIER BATI	11 537 000	18,53 %	2 137 806
FONCIER NON BATI	9 000	13,06 %	1 175
<b>TOTAL DU PRODUIT FISCAL</b>			<b>2 524 397</b>

La présente proposition a fait l'objet d'un avis de la Commission des Finances réunie le 29 mars 2010.

Monsieur ETCHIALI précise qu'au niveau du foncier bâti, les bases ont diminué d'environ 50 000 euros en raison de la démolition de l'immeuble 29, rue des Sous les Vignes. Les bases du foncier bâti ont baissé suite à l'actualisation de 1,2 % décidée par le Parlement.

**Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur ETCHIALI entendu, approuve la proposition qui lui est faite à l'unanimité des membres présents.**

## 2 - REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Monsieur ETCHIALI expose :

Après vérifications avec le Comptable du Trésor Public, le résultat du compte administratif 2009 se présente ainsi :

### SECTION INVESTISSEMENT :

	PREVISIONS	REALISE	RESTE A REALISER
DEPENSES	3 108 634.39	1 710 272.49	314 987.89
RECETTES	3 108 634.39	1 116 068.33	547 667.11
	0	- 594 204.16	+ 232 679.22

### SECTION FONCTIONNEMENT :

	PREVISIONS	REALISE
DEPENSES	7 949 802.03	7 220 037.31
RECETTES	7 949 802.03	8 024 887.59
	0	+ 804 850.28

SOIT UN EXCEDENT NET DE : **443 325.34 €**

REPRISE ANTICIPEE BUDGET PRIMITIF 2010				
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
001-Solde exécution investissement reporté	594 204.16			443 325.34
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé		361 524.94		
* pour couvrir le besoin de financement		361 524.94		
002 Résultat de fonctionnement reporté				443 325.34

La présente proposition a fait l'objet d'un avis de la Commission des Finances réunie le 29 mars 2010.

Monsieur ETCHIALI rappelle que le compte administratif doit être voté avant le 30 juin. Mais les résultats du compte administratif peuvent être repris par anticipation, notamment lorsqu'ils sont excédentaires. Pour l'année 2009, l'excédent global de la section de fonctionnement s'est élevé à 804 000 euros. Par contre, en section d'investissement, il y a un déficit de 594 204 euros. Des restes sont à réaliser car certains investissements se trouvent sur plusieurs exercices. Un certain nombre de crédits budgétés sont différés dans le temps. Ce qui explique les restes à réaliser d'un montant de 232 000 €. Il précise qu'il faut être vigilant afin d'éviter que ces restes à réaliser soient trop conséquents. Mais, il manque 594 000 €. Une somme de 361 524 € est donc nécessaire pour couvrir la section d'investissement. Elle va donc être prise sur la section d'investissement. Le restant des 804 000 €, à savoir 443 325 €, seront affectés à la section de fonctionnement. C'est un jeu d'écriture.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la reprise anticipée des résultats du compte administratif 2009.

***Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur ETCHIALI entendu, approuve la proposition qui lui est faite à l'unanimité des membres présents.***

### **3 - PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2010**

Monsieur ETCHIALI expose :

Le budget primitif pour l'exercice 2010 se décompose comme suit :

<b>SECTION INVESTISSEMENT :</b>	
<b>Dépenses</b>	<b>= 2 774 732,05</b>
<b>Recettes</b>	<b>= 2 774 732,05</b>
<b>SECTION FONCTIONNEMENT :</b>	
<b>Dépenses</b>	<b>= 7 436 000,00</b>
<b>Recettes</b>	<b>= 7 436 000,00</b>

La présente proposition a fait l'objet d'un avis de la Commission des Finances réunie le 29 mars 2010.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer et voter le budget primitif 2010 chapitre par chapitre.

Monsieur ETCHIALI stipule que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu le mois dernier, avec un échange avec l'opposition. Chacun a un certain nombre de positions, mais lors de ce débat, des propositions concrètes n'ont pu être constatées de l'opposition, si ce n'est qu'un certain nombre de critiques. Il rappelle que le Conseil a été élu pour six ans, et ce mandat, il sera mené au rythme le mieux adapté tout en essayant de faire le maximum des propositions faites lors de la campagne électorale. Pour établir ce budget 2010, les diverses commissions ont travaillé très sérieusement. La Commission des Finances s'est réunie deux fois : la première réunion pour l'examen des dépenses et recettes de fonctionnement, la deuxième pour l'examen des dépenses et recettes d'investissement ainsi que les demandes de subventions.

En préambule, il remercie le personnel communal, notamment le Directeur Général des Services ainsi que le service comptabilité pour leur collaboration à l'élaboration et à la préparation de ce projet de budget qui est soumis à l'assemblée ce soir. Ce projet traduit une volonté de meilleure maîtrise des dépenses de fonctionnement. En effet, les dépenses de personnel progressent très peu par rapport au réalisé 2009, avec une augmentation de 2,77 % : cela représente l'accroissement des salaires de 0,5 % en juillet déterminé par l'Etat et le GVT (Glissement Vieillesse et Technicité), représentant les avancements d'échelon et de grade afférents à chaque agent qui ont été validés en Comité Technique Paritaire. La limitation de l'augmentation des frais de personnel se traduit également par une utilisation la plus adéquate possible du personnel lorsqu'il s'agit de pallier les absences des titulaires pour maladie, supérieures à un certain nombre de jours, afin d'assurer la continuité du service public. Des mesures vont être prises en concertation avec le personnel mais également en parfaite collaboration avec les cadres de la Ville. Autre domaine sur lequel nos dépenses seront limitées, ce sont les dépenses à caractère général au chapitre 011 limitées à 0,83 %. Toutes les demandes de subventions ont été examinées au plus juste en tenant compte de leur situation, avant de les inscrire au budget. Un certain nombre de subventions subissent un léger abaissement, le crédit global sera amoindri de 4,3 % sans toutefois appliquer une baisse uniforme. Une des diminutions conséquentes proposée est la subvention de la Mals qui était de 940 000 € l'année dernière, ramenée à 900 000 €. En 2005, la subvention était de 618 000 €. Une augmentation très forte a été faite durant les années précédentes, et là, la Ville est obligée de faire un effort et poursuivre cet effort quel que soit la nouvelle destination juridique de cette régie autonome. Actuellement, l'étude du rattachement de la Mals à la Scène Nationale, de l'Allan, de l'Arche et Ars Numerica est en cours et se poursuit. La Commune agit donc en fonction de ses possibilités et comme ses ressources s'amointrissent, il est logique d'agir sur tous les secteurs dans la mesure des possibilités, tout en pénalisant le moins possible le citoyen. En faisant une analyse fonctionnelle du budget, 2 752 000 € sont consacrés aux services généraux (fonctionnement général de la Ville et de l'ensemble des services). 883 000 € sont destinés aux services scolaires et périscolaires, 983 000 € au service culturel, 544 000 € pour les services et associations sportives, 452 000 € pour l'ensemble des services sociaux et des services destinés aux familles et aux logements et 1 024 000 € à l'aménagement et au service urbain. A ces chiffres, il faut ajouter les autres frais qui en découlent, notamment les frais de personnel. L'ensemble des charges de personnel sont réparties à travers les différentes fonctions. Ce budget se veut volontariste et dynamique, notamment au niveau des investissements, car 1 500 000 € va être consacré à la réalisation ou à l'étude de différents travaux. Malgré toutes les dépenses, un effort d'investissement est réalisé pour la troisième année consécutive, sans augmentation des taux des trois taxes directes locales. Cette année, les efforts demandés concernent l'ensemble des services, et cela se poursuivra pour les exercices suivants. Jusqu'à présent, une contribution versée par la CAPM à travers les transferts et notamment la taxe professionnelle par l'instauration de la TPU sera supprimée par le Gouvernement. En 2011, il y a aura une diminution des recettes de notre Commune estimée à 150 000 €. En effet, le nouveau dispositif proposé prévoit que l'Etat se retire chaque année à hauteur de 5 %. La CAPM percevant moins d'argent va moins redistribuer aux collectivités. Il y aura également d'autres pertes à travers la dotation globale de fonctionnement qui diminue cette année et qui va encore diminuer l'année prochaine ainsi que le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle. Cette diminution de 150 000 € pour l'année 2011 sera encore certainement beaucoup plus importante, à savoir avec la suppression totale du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, 300 000 € disparaîtront en 2012. Donc, toutes les mesures doivent être prises pour faire face à cette situation tout en essayant de répondre aux aspirations et aux besoins des Sochaliens.

Après cet exposé, Monsieur ETCHIALI, donne lecture du budget chapitre par chapitre.

## SECTION FONCTIONNEMENT – DEPENSES (Pages 15 à 24)

### Chapitre 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL

Ce chapitre représente une somme de 1 571 000 €. En 2009, le réalisé représentait une somme de 1 558 896,93 €, soit une légère augmentation de 0,83 %, pour une meilleure maîtrise et une meilleure gestion des services municipaux. Au 61 « services extérieurs », il est proposé un crédit de 465 500 €, la dépense s'élevant l'année dernière à 496 509 €. Concernant le sous chapitre « autres services extérieurs », on vous sollicite à hauteur de 305 500 €, le réalisé étant de 279 871 €. Au 63 « Impôts, taxes et versements », la Commune paie des impôts sur ses propriétés privées. On vous propose donc une somme de 58 000 €, l'an dernier elle était de 55 482 €.

**Vote : 22 voix pour.**

### Chapitre 012 : CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES

Dans ce chapitre, sont déclinées les rémunérations, ainsi que les cotisations afférentes à ces rémunérations. Il est donc proposé la somme de 3 260 000 €. Le réalisé s'élevait l'an dernier à 3 172 048 €. Avec l'actualisation des traitements décidée par l'Etat, il y a un accroissement de 2,77 %.

**Vote . 22 voix pour.**

### Chapitre 023 : VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Ce virement de 380 000 € permet la réalisation des investissements. Cependant, les crédits doivent être suffisants pour rembourser la part capital des annuités d'emprunts s'élevant à 347 000 €.

**Vote : 22 voix pour.**

### Chapitre 042 : OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION

Il s'agit des amortissements d'un montant de 121 500 €. Les amortissements sont inscrits en dépenses et transférés par la suite en section d'investissement. Ceci apparaîtra en recettes car il s'agit d'un transfert de crédits. Ces amortissements ne s'appliquent pas sur les immeubles, mais sur l'ensemble des biens mobiliers acquis par la Ville.

**Vote : 22 voix pour.**

### Chapitre 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Il est proposé un crédit de 1 991 500 €. Le réalisé était de 2 058 963 € l'an dernier. Ce sont principalement les subventions. La subvention au CCAS est maintenue à hauteur de 112 000 €. Le budget du CCAS a un léger excédent. Cet excédent, avec la somme allouée cette année, permettra de pouvoir recruter une assistante sociale. En effet, une grande partie est consacrée à nos aînés, mais le domaine de la précarité doit être étudié avec le plus grand soin. A l'article 65737, 900 000 € sont octroyés à la Mals. Les subventions aux personnes de droit privé représentent un total de 845 000 €. L'an dernier il était de 883 000 €. Deux subventions très importantes sont celles attribuées aux Francas qui a été diminuée par rapport à l'année dernière et à la MJC, le reste étant les subventions traditionnelles allouées principalement aux associations de la Ville.

**Vote : 22 voix pour.**

#### Chapitre 66 : CHARGES FINANCIERES

Ces charges comprennent la part des intérêts des annuités d'emprunts. Le crédit proposé est de 107 500 €. Globalement, les annuités d'emprunts varient peu car il n'y a pas eu de réalisation d'emprunts. Elles baisseront normalement l'an prochain, sauf si la Commune contracte un emprunt.

**Vote : 22 voix pour.**

#### Chapitre 67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES

Il est proposé 4 500 €. L'an dernier il est de l'ordre de 2 142 €. Ce sont les titres annulés, les bourses et prix, et les prix attribués dans le cadre des balcons et maisons fleuris et des lumières de Noël.

**Vote : 22 voix pour.**

**Soit un montant total pour la section de fonctionnement en dépenses :  
7 436 000,00 euros.**

### **SECTION FONCTIONNEMENT – RECETTES (Pages 25 à 29)**

#### Chapitre 002 : RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE

Ce chapitre représente la reprise de résultat de 443 325 € pour la section de fonctionnement.

**Vote : 22 voix pour.**

#### Chapitre 013 : ATTENUATION DE CHARGES

Il représente une somme de 50 000 € correspondant à des remboursements effectués par la CNP lorsque le personnel est en maladie au-delà d'un certain seuil avec une carence de quinze jours.

**Vote : 22 voix pour.**

#### Chapitre 70 : PRODUITS DES SERVICES

Il est proposé une somme de 540 675 €. L'an dernier il était de 497 054 €. Il est en augmentation notamment au 7067, qui concerne la PSU, prestation versée par la CAF pour le fonctionnement du centre multi accueil. Il y a toujours un décalage avec le reliquat repris dans l'année. En 2009, le solde était très important. Cette année, il représentera à peu près 50 000 €.

**Vote : 22 voix pour.**

#### Chapitre 73 : IMPOTS ET TAXES

Une somme de 5 095 000 € est inscrite, représentant une diminution de 0,70 %. Ce sont les attributions de compensation de fiscalité, comme le versement par la CAPM dans le cadre des transferts et la TPU. Cette somme est à peu près linéaire d'année en année. Malheureusement, elle risque de diminuer assez conséquemment dès l'an prochain.

**Vote : 22 voix pour.**

#### Chapitre 74 : DOTATIONS, SUBVENTIONS

Une somme de 1 097 499 € est proposée. L'année dernière, elle était de 1 148 072 €, baisse notamment due par la Dotation Forfaitaire (part de la DGF).

**Vote : 22 voix pour.**

#### Chapitre 75 : AUTRES PRODUITS DE GESTION

Une somme de 197 000 € est affectée à ce chapitre. En 2009, elle est de 240 110 €, une diminution due notamment aux revenus des immeubles. En effet, la gendarmerie a été libérée au mois d'avril. Un certain nombre de loyers avaient été versés. Cette année, il n'y en aura plus, mais une autre opération générera des recettes assez conséquentes. Elles seront destinées à l'investissement.

**Vote : 22 voix pour.**

#### Chapitre 76 : PRODUITS FINANCIERS

Il est proposé 1 500 €. L'année dernière il y avait 8 779 €. L'explication est simple : l'équipe précédente avait placé de la trésorerie, ce qui a rapporté de l'argent. La nouvelle équipe municipale optimise la trésorerie en faisant appel le moins possible à une ligne de trésorerie.

**Vote : 22 voix pour.**

#### Chapitre 77 : PRODUITS EXCEPTIONNELS

Il s'agit de jeux d'écriture de 11 000 € concernant des mandats annulés et n'affectant en rien le budget de la Ville.

**Vote : 22 voix pour.**

**Soit un montant total pour la section de fonctionnement en recettes :  
7 436 000 euros.**

### **SECTION INVESTISSEMENT – DEPENSES (Pages 1 à 7)**

#### Chapitre 001 : DEFICIT ANTERIEUR REPORTE

La somme de 594 204 € est compensée par l'excédent des restes à réaliser et par l'affectation de crédits lors de la reprise de résultats du compte administratif.

**Vote : 22 voix pour.**

#### Chapitre 10 : DOTATIONS, FONDS DIVERS

Ces dotations de 2 834 € concernent des reversements de la Taxe Locale d'Équipement. Cette taxe est perçue par la Ville et reversée pour partie pour tiers à la CAPM, le reste revenant à la Ville. Le tiers versé à la CAPM apparaît donc comme une dépense. Il y a eu également une reprise sur le FCTVA. En effet, on avait perçu plus que ce qui était préconisé. On a donc reversé 1 334 €.

**Vote : 22 voix pour.**

## Chapitre 16 : EMPRUNTS ET DETTES

C'est le remboursement de la part capital des annuités d'emprunts. Cette année, elles s'élèveront à 346 000 €.

**Vote : 22 voix pour.**

## Chapitre 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

**Vote : 22 voix pour.**

## Chapitre 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Il est proposé un crédit de 147 830 €. 45 000 € seront consacrés aux travaux de voirie. Au 2152, une somme de 9 600 euros représente l'acquisition de mobilier urbain et éventuellement l'installation de nouvelles barrières vers le carrefour du Campanile pour la sécurité des élèves du collège. Un programme d'éclairage public est proposé à hauteur de 30 000 €. L'éclairage public de la commune nécessite d'être renouvelé de manière raisonnée et raisonnable. L'an dernier, c'était la Rocade, cette année la Commission Urbanisme déterminera sur quelle voirie se fera l'intervention. Au 2158, un crédit de 19 500 € concerne la pose de coffrets électriques fixes Place de l'Ecole du Centre et au 25, rue des Chênes nécessaires lors des différentes manifestations importantes. Un crédit de 8 000 € sera également affecté pour l'acquisition de matériel aux services techniques. Un crédit de 25 000 € est affecté au matériel de transport. En effet, l'ensemble du parc roulant de la Ville est en très mauvais état et à la limite de l'utilisable. L'an dernier, un véhicule lourd a été budgétisé permettant ainsi d'effectuer le déneigement. Cette année, il est prévu l'achat d'un véhicule type boxer, et un véhicule léger. Ce seront des véhicules d'occasion. Une somme de 16 430 euros est inscrite au 2184. Cela concerne l'achat de mobilier (tables et chaises) pour une classe. L'année dernière, le mobilier d'une classe a déjà été renouvelé. Du matériel pour la restauration scolaire est à prévoir, notamment des casseroles en remplacement du matériel existant très lourd et des cantines pour la restauration du centre multi accueil à mettre en application dès que possible. Au 2188, 2300 € sont inscrits pour un complément d'équipement de matériel destiné à la Halle des Sports.

**Vote : 22 voix pour.**

## Chapitre 23 : IMMOBILISATIONS EN COURS

Une somme de 6 000 € est inscrite pour la remise aux normes des ascenseurs de la Cité Administrative.

**Vote : 22 voix pour.**

## Chapitre 113 : MISE AUX NORMES DIVERSES

**Vote : 22 voix pour.**

## Chapitre 301 : MISE EN SECURITE CITE ADMINISTRATIVE

Il est proposé un crédit de 41 000 € concernant des remises aux normes de sécurité de la Cité Administrative. La Commission de Sécurité était passée il y a dix ans. Il y avait un programme de travaux indispensables listé pour la remise aux normes de sécurité. Le montant des travaux s'élevait à 130 000 ou 140 000 €. Ce programme n'a pas été commencé. Cette année, on va enclencher le processus et effectuer ce qui est indispensable.

**Vote : 22 voix pour.**

#### Chapitre 403 : RENOVATION HALLE DE SPORTS

La rénovation de la Halle des Sports est en cours de réflexion car il y a des contraintes vis-à-vis de la CAPM dans le cadre du futur Centre Aquatique qui prévoit une chaufferie au bois. Elle permettra ainsi d'alimenter la Halle des Sports, voire même les équipements situés à côté de cette structure. Des crédits sont inscrits. Le cabinet d'études va être sollicité pour le démarrage de ce programme.

**Vote : 22 voix pour.**

#### Chapitre 407 : MISES AUX NORMES ASSAINISSEMENT

**Vote : 22 voix pour.**

#### Chapitre 408 : CHAUFFERIES DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX

Il est proposé un crédit de 61 600 €. En 2009, la chaudière de la Cité Administrative a été changée ainsi que celle de la salle du Crépon. Cette année encore, une autre chaudière va être renouvelée, certainement celle de l'école primaire du Centre. A cet effet, l'Adjointe au Développement Durable, ainsi que le Conseiller recruté par la CAPM pour des études sur les énergies, vont étudier le dossier pour une maîtrise raisonnée de l'ensemble des énergies dans les bâtiments de la Commune. Ce travail va se concrétiser par l'aboutissement d'un certain nombre de dispositions à prendre cette année ou les années à venir.

**Vote : 22 voix pour.**

#### Chapitre 605 : RENOVATION VOIRIES

**Vote : 22 voix pour.**

#### Chapitre 736 : AMENAGEMENT PAYSAGER ANCIENNES SERRES

Un crédit de 460 000 € est affecté à ce programme. Une réunion publique a eu lieu. Ce dossier se concrétise. Des chiffrages vont permettre de lancer les appels d'offres et ce, en bonne concertation avec la population et le Conseil des Jeunes. Ce premier programme sera mis en marche dès cette année.

**Vote : 22 voix pour.**

#### Chapitre 740 : CREATION AMENAGEMENT ESPACES VERTS

Une somme de 10 500 € est inscrite pour l'aménagement devant le centre multi accueil avec notamment des arrosages intégrés.

**Vote : 22 voix pour.**

#### Chapitre 815 : AMENAGEMENT CENTRE VILLE

C'est le reliquat pour clôturer définitivement ce programme d'aménagement qui a commencé par le Carrefour de l'Europe et prolongé avec la rue de Pontarlier.

**Vote : 22 voix pour.**

## Chapitre 900 : CREATION POINT MULTI ACCUEIL CRECHE HALTE GARDERIE

Une somme de 12 500 € est créditée pour le remplacement d'un châssis qui reste constamment fermé.

**Vote : 22 voix pour.**

## Chapitre 901 : AMENAGEMENT BUREAUX 1 RUE DES CHENES

Dans ce bâtiment, l'ancienne équipe avait fait vider un logement. Il est donc inoccupé. En concertation avec la directrice et le personnel du Centre Multi Accueil, il est envisagé de le restructurer et de transférer la PMI et le Relais Assistantes Maternelles dans ce local. Ce qui permettra à ces structures de fonctionner dans des locaux décentes.

**Vote : 22 voix pour.**

## Chapitre 903 : RENOVATION EX GENDARMERIE

La rénovation de la gendarmerie est un gros programme. Un crédit de 400 000 € y est inscrit en vue d'y effectuer un certain nombre de travaux de remises aux normes, tant sur l'extérieur qu'à l'intérieur : remises aux normes électriques, changement des chaudières, remises aux normes de l'ascenseur, peintures. Ceci afin que de nombreux Sochaliens se portent acquéreurs de ces logements extrêmement bien placés, et dont les prix sont attractifs.

**Vote : 22 voix pour.**

**Soit un montant total de 2 459 744,16 euros et un report des restes à réaliser de 314 987,89 euros, soit un total d'investissement en dépenses de 2 774 732,05 euros.**

## **SECTION INVESTISSEMENT – RECETTES (pages 8 à 14)**

### Chapitre 021 : VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Il s'agit d'un virement de 380 000 € de la dépense de fonctionnement en recette d'investissement.

**Vote : 22 voix pour.**

### Chapitre 024 : PRODUITS CESSIONS IMMOBILISATIONS

Pour cette année, il est prévu 400 000 €. Cette somme représente la vente des appartements de la gendarmerie. En effet, Après les trois phases : commercialisation, compromis de vente et signature de l'acte notarié, la Ville doit percevoir les produits de la vente. L'opération globale doit rapporter 1 600 000 €. 1 200 000 € seront à percevoir l'an prochain.

**Vote : 22 voix pour.**

### Chapitre 040 : OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

C'est un jeu d'écriture à hauteur de 121 500 euros.

**Vote : 22 voix pour.**

## Chapitre 10 : DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES

544 564 € sont inscrits à ce chapitre. Cette somme concerne principalement le reversement du fonds de compensation de la TVA perçu deux ans après la réalisation des travaux.

**Vote : 22 voix pour.**

## Chapitre 13 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

**Vote : 22 voix pour.**

## Chapitre 16 : EMPRUNTS ET DETTES

Il s'agit d'un emprunt de 760 000 € pour le financement d'une partie des investissements s'élevant à 1 516 000 €.

**Vote : 22 voix pour.**

## Chapitre 403 : RENOVATION HALLE DE SPORTS

**Vote : 22 voix pour.**

## Chapitre 407 : MISES AUX NORMES ASSAINISSEMENT BATIMENTS

C'est une recette, dans le cadre d'un programme de remise aux normes de l'assainissement des bâtiments commencé l'an dernier. Si ce dossier avait été traité antérieurement, durant l'ancienne municipalité, la recette aurait été plus conséquente.

**Vote : 22 voix pour.**

## Chapitre 408 : CHAUFFERIES DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX

C'est une subvention de 10 000 € attribuée par le Département et que la Ville doit percevoir pour les changements de chaufferies.

**Vote : 22 voix pour.**

## Chapitre 409 : COURTS TENNIS : REFECTIONS

**Vote : 22 voix pour.**

## Chapitre 815 : AMENAGEMENT CENTRE VILLE

**Vote : 22 voix pour.**

**Soit un montant total de 2 227 064,94 euros et un report de 547 667,11euros, soit un total d'investissement pour la section en recettes de 2 774 732,05 euros.**

#### 4 - SUBVENTIONS 2010 AUX DIFFERENTES ASSOCIATIONS

Monsieur LE MAIRE expose :

Suite aux différentes demandes de subventions adressées à la mairie et après examen, je vous demande de bien vouloir vous prononcer et autoriser LE MAIRE à verser les subventions aux associations dont vous trouverez la liste ci-après.

Vous trouverez ci-après le tableau détaillé des subventions par association et autres organismes.

Les crédits sont inscrits à l'article 6574 pour les associations sportives, les associations sochaliennes et associations extérieures, à l'article 65737 pour La Mals, et à l'article 657362 pour le Centre Communal d'Action Sociale.

Le versement des subventions est conditionné à la réalisation des objectifs définis dans la convention d'objectifs et de moyens signée avec chaque association.

La présente proposition a fait l'objet d'un avis de la Commission des Finances réunie le 29 mars 2010.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Monsieur le MAIRE souligne que la Municipalité a été contrainte de diminuer l'ensemble des subventions de l'ordre de 4 à 5 %. C'est une nécessité car les recettes vont diminuer. Certaines dépenses sont fixes : elles ne baissent pas, elles augmentent. La Ville de Sochaux, à un certain moment, était l'une des villes les plus riches de France. A cette époque, la municipalité en place a construit des équipements collectifs d'une ville de 50 000 voire 100 000 habitants. Ce qui fait qu'aujourd'hui les recettes que la Commune avait à cette époque, ont diminué, mais les équipements sont existants et il faut les faire vivre. Et les années futures ne seront pas meilleures.

#### SUBVENTIONS 2010 Article 6574

<b>ORGANISMES</b>	<b>Montants 2010</b>
Office Municipal du sport	12 350,00
U.S. Sochaux NATATION	6 500,00
U.S. Sochaux GYM VOLONTAIRE	905,00
U.S. Sochaux PETANQUE	2 765,00
U.S. SOCHAUX FOOT (FOOT ETUDE)	6 165,00
U.S. SOCHAUX FOOT	16 000,00
Tennis Club de Sochaux	4 560,00
Avant-Garde Sochaux	4000,00 Dont 1000 € exceptionnelle
Karaté-Do	2 470,00

DOJO SOCHALIEN	3 660,00
Aquatique Club Sochalien	2600,00 + exceptionnelle 300 €
Entente Volley Beaucourt-Sochaux	9 250,00
SOCHAUX BADMINTON	1 500,00
Association Sochalienne d'Aikido	660,00
QI GONG SOCHAUX	1 280,00
Association Thaï Boxing Sochaux	2 950,00
<b>TOTAL ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>	<b>77 915,00</b>

Amicale Machinistes MALS	285,00 et exceptionnelle 268 €
Amicale du Personnel de la Ville de Sochaux	47 500,00
Harmonie Ecole Musique	44 000,00
MJC Maison des Jeunes et de la Culture	140 000,00
Ass.Anim.Sochaux Loisirs Détente -	2080,00 et exceptionnelle 460 €
Club Vieux-Volants Franc-Comtois	4 000,00
Amicale des Sapeurs Pompiers	1900,00 et exceptionnelle 900 €
Amicale des Anciens Brasserie	500,00
Amicale Anciens Combattants de Sochaux	430,00
Association des Retraités PSA Peugeot-Citroën	500,00
Comité des Fêtes	30 000,00
"La Sochalienne"	570,00
Foyer Socio Educatif du Collège	1 000,00
"Maison pour Elles"	2000,00 et exceptionnelle 1000,00
Association des Commerçants	5000,00 en attente dépôt dossier
Association des 4 Saisons	570,00
Ass.Sportive Culturelle.Primaire Centre	1 900,00
Amicale Scolaire Chênes I & II	2 000,00
Coop.Scolaire Maternelle Chênes	1 350,00
Coop.Scolaire Maternelle Centre	1 000,00
<b>TOTAL ASSOCIATIONS SOCHALIENNES ET SPORTIVES</b>	<b>367 128,00</b>

<b>ASSOCIATIONS EXTERIEURES</b>	
Société d'Histoire Naturelle du Pays de Montbéliard	100,00
D.D.E.N. Fédération des délégués départementaux de l'Education Nationale	50,00
La Prévention routière	50,00
Cyclo Cross International de Nommay Organisation	500,00
Association de Développement Culturel du Pays de Montbéliard	2 210,00
Association Vélo Cité	120,00
FRANCAS	460 000,00
PEP 25	50,00
Pour ravalement façades	10 000,00
UNICEF pour sinistrés Haïti <i>délibération du 05/03/2010</i>	1 500,00
AMF pour sinistrés Vendée	1 000,00
Reliquat	2 000,00
<b>TOTAL ASSOCIATIONS EXTERIEURES</b>	<b>477 580,00</b>
<b>TOTAL GENERAL subventions fonctionnement</b>	<b>844 708,00</b>

### **SUBVENTIONS 2010 - Autres organismes**

Régie LA MALS - Article 65737	900 000,00
CCAS - Article 657362	112 000,00

Monsieur ETCHIALI précise que la subvention versée à l'Association des Machinistes de la Mals concerne des dépenses pour des frais de repas occasionnés lors du Lion 2009. De plus, une somme de principe a été inscrite à l'Association des Commerçants, en attendant le dossier de demande de subvention.

***Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur LE MAIRE entendu, approuve la proposition qui lui est faite à l'unanimité des membres présents.***

### **5 - PRINCIPE DE LA VENTE DE L'ANCIENNE GENDARMERIE PAR APPARTEMENT**

Monsieur LE MAIRE expose :

Le Conseil Municipal a déjà été informé des démarches en cours pour la vente de l'ancienne gendarmerie. Il avait été pris une délibération de principe pour la vente en bloc de l'ensemble immobilier en mars 2009. Les négociations avec les promoteurs immobiliers ont échoué. En effet, les offres faites à la commune étaient conditionnées par une phase de pré commercialisation qui laissait la commune dans l'attente de l'éventuel succès du promoteur. L'objectif de départ pour la commune était à la fois de réaliser un programme de vente d'appartements de bon niveau qualitatif, mais aussi de récupérer immédiatement le produit d'une vente en bloc.

Aussi, le travail a été repris pour organiser une vente par lot des appartements de la gendarmerie. L'appui d'une agence immobilière a été sollicité en préservant l'objectif de mise en œuvre de vente d'appartements de bon niveau qualitatif. Le travail mené a conduit à déterminer un programme de travaux, inscrit au BP 2010, à mener en parallèle de la commercialisation. Le programme de travaux vise principalement les parties communes et l'organisation d'une copropriété avec un bon fonctionnement futur. Le prix des appartements reste peu élevé, adapté au contexte de l'immobilier en France et plus spécifiquement sur SOCHAUX. La commercialisation est prévue sur deux ans.

La vente de chacun des 22 lots fera l'objet d'une délibération à chaque fois sur la base du compromis de vente établi.

Un nom pour la commercialisation du programme est déterminé en séance.

Sont présentées en pièces annexes : la grille de tarifs proposés pour la vente des appartements, la grille de rémunération de l'agence immobilière.

Total de vente prévu : 1 621 000 €.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre les démarches engagées.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Monsieur LE MAIRE rappelle que les gendarmes sont partis sur Etupes au mois de mars 2009. La municipalité aurait souhaité vendre ce bâtiment d'un seul bloc. Mais compte tenu de la conjoncture, aucun promoteur n'était intéressé. La vente, confiée à une agence immobilière du Pays de Montbéliard « l'Immobilière du Château » va donc s'effectuer appartement par appartement.

Ensuite Monsieur LE MAIRE donne lecture des prix de vente des appartements, hors frais d'agence. Le total de la vente représente 1 621 000 €. Les frais d'agence représentent à peu près 7 à 8 % du prix de vente. Cette vente devrait commencer fin avril, début mai. Un certain nombre de travaux sont prévus, notamment le ravalement des façades, la révision de la toiture, la mise aux normes de l'électricité, des volets et un changement de la chaudière qui sera probablement au gaz.

***Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur LE MAIRE entendu, approuve la proposition qui lui est faite à l'unanimité des membres présents.***

<b>6 - ORGANISATION DE LA BRADERIE ANNUELLE LE 04 JUILLET 2010 : FIXATION DE LA REDEVANCE FORFAITAIRE AUX COMMERCANTS POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC</b>
---

Madame GROS expose :

Dans le cadre de l'organisation de la traditionnelle braderie annuelle de Sochaux qui se déroulera le 04 juillet 2010, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance forfaitaire aux commerçants pour occupation du domaine public comme suit :

- 70 euros les 3 premiers mètres linéaires, chaque mètre linéaire supplémentaire à 30 euros.

Les recettes sont imputables à l'article 70323 du budget primitif 2010.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Monsieur LE MAIRE précise que la braderie, jusqu'à présent, était organisée entièrement par le Comité des Fêtes. Cette année, afin d'être dans la légalité, une régie sera mise en place par la municipalité afin de gérer les fonds. Néanmoins, le Comité des Fêtes participera à l'organisation de cette manifestation.

***Le Conseil Municipal, l'exposé de Madame GROS entendu, approuve la proposition qui lui est faite à l'unanimité des membres présents.***

## **7 - CONVENTION VILLE DE SOCHAUX/FRANCAS DU DOUBS**

Madame CONTIN expose :

La commune a entrepris la refonte des relations Ville/ FRANCAS en vue d'améliorer les résultats de la politique enfance/ jeunesse en direction des petits Sochaliens.

De nombreuses actions ont été engagées, parmi lesquelles la reprise de la convention régissant les relations entre la Ville et les FRANCAS.

Cette convention sera assortie chaque année d'un avenant financier qui se traduit par l'octroi d'une subvention votée lors du budget.

Il est proposé d'autoriser Monsieur LE MAIRE à signer la dite convention avec les Francas du Doubs

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Madame CONTIN précise que deux principales raisons régissent cette convention d'une durée de trois ans : d'une part, pérenniser les différentes actions qui seront menées auprès de l'enfance et de la jeunesse sur la Ville de Sochaux tout en étant en adéquation avec le projet éducatif développé et présenté il y a quelques mois par la municipalité, d'autre part, contractualiser les différentes relations entre la Ville et l'Association des Francas. Les conventions précédentes précisaient aussi bien les droits, les devoirs de la municipalité ainsi que l'association. Suite à de nombreux échanges avec les Francas, des précisions et des articles ont donc été ajoutés pour arriver à cette proposition qui va être votée ce soir, notamment la liste des bâtiments utilisés, l'acquisition de matériel. L'association doit présenter certains documents financiers, à savoir un bilan des actions de l'année antérieure (n – 1), le compte de résultat ainsi que le rapport d'activités. Un projet pédagogique global doit être présenté annuellement. Ensuite, en fonction des périodes d'ouverture et d'accueil, les directeurs du Centre présentent un planning d'actions ainsi qu'un projet pédagogique. Actuellement, ce système fonctionne. Avant chaque ouverture de centre, un projet pédagogique est étudié et validé. Dans cette convention, sont stipulées également, les modalités d'information des ouvertures de centres par les Francas et les inscriptions effectuées par le service enfance jeunesse de la Ville. Au niveau des plannings de fréquentation du site de Charquemont, des feuilles d'appel de présences sont établies pour un contrôle avant facturation. Par rapport au financement, un versement est effectué mensuellement.

***Le Conseil Municipal, l'exposé de Madame CONTIN entendu, approuve la proposition qui lui est faite à l'unanimité des membres présents et autorise Monsieur LE MAIRE à signer la dite convention avec les Francas du Doubs.***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Le Maire,  
Vice- Président de la CAPM

**Albert MATOCQ-GRABOT**

# ANNEXES

**DETAIL DES VOTES DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**BUDGET PRIMITIF 2010**

CHAPITRES	POUR	CONTRE	Absentions
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Recettes</b>			
002 Résultat fonctionnement reporté	22		
013 Atténuation de charges	22		
70 Produits des services	22		
73 Impôts et taxes	22		
74 Dotations, subventions	22		
75 Autres produits de gestion courante	22		
76 Produits financiers	22		
77 Produits exceptionnels	22		
<b>Dépenses</b>			
011 Charges à caractère général	22		
012 Charges de personnel et frais assimilés	22		
023 Virement à la section d'investissement	22		
042 Opér. Ordre transfer. entre section	22		
65 Autres charges de gestion courante	22		
66 Charges financières	22		
67 Charges exceptionnelles	22		

CHAPITRES	POUR	CONTRE	Abstentions
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Recettes</b>			
021 Virement section fonctionnement	22		
024 Produits cessions d'immobilisations	22		
040 Opérations ordre transfert entre sections	22		
10 Dotations, fonds divers et réserves	22		
13 Subventions d'investissement	22		
16 Emprunts et dettes	22		
403 Subvention investissement	22		
407 Subvention investissement	22		
408 Subvention investissement	22		
409 Subvention investissement	22		
815 Subvention investissement	22		
<b>Dépenses</b>			
001 Déficit antérieur reporté	22		
10 Dotations, fonds divers	22		
16 Emprunts et dettes	22		
20 Immobilisations incorporelles	22		
21 Immobilisations corporelles	22		
23 Immobilisations en cours	22		
113 Mise aux normes diverses	22		
301 Mise en sécurité cité administrative	22		
403 Rénovation halle de sports	22		
407 Mise aux normes assainissement	22		
408 Chaufferies divers bâtiments	22		
605 Rénovation voiries	22		
736 Aménagement paysager serres	22		
740 Création aménagement espaces verts	22		
815 Aménagement du centre ville	22		
900 Création point multi accueil	22		
901 Aménagement bureaux 1, rue Chênes	22		
903 Rénovation ex gendarmerie	22		